



Estimer la compensation financière lors d'une perte d'habitat faunique

Résumé de l'outil de calcul du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Rédaction et coordination

Anne-Marie Turgeon, Direction des territoires fauniques structurés et de la gestion intégrée des ressources

Pour plus de renseignements

Coordination nationale aux habitats fauniques
Direction des territoires fauniques structurés et de la gestion intégrée des ressources
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
880, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone : 418 627-8691
Courriel : coordination.hafa@mffp.gouv.qc.ca

Autorisation de reproduction

La reproduction de ce document, en partie ou en totalité, est autorisée à la condition que la source soit mentionnée de la manière suivante :

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2016). *Estimer la compensation financière lors d'une perte d'habitat faunique - Résumé de l'outil de calcul du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs*, Direction générale de la valorisation du patrimoine naturel, 10 p.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
ISBN (PDF) : 978-2-550-76486-1

Mise en contexte

Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en avant dans les Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques¹ le principe « aucune perte nette d'habitat faunique ». L'objectif sous-tendu par celui-ci est de conserver, de façon durable, les diverses composantes des habitats fauniques, et ce, tant en ce qui a trait à des superficies qu'à des caractéristiques fonctionnelles. Par conséquent, lorsque la conception d'un projet ou la réalisation d'une activité implique que des caractéristiques fonctionnelles ou qu'une superficie de l'habitat ne peuvent être maintenues, différentes options d'intervention doivent être considérées afin de respecter ce principe. Ces options consistent en une séquence d'atténuation qui doit être respectée dans l'ordre suivant, chaque étape devant être adéquatement justifiée :

1. **Éviter**
2. **Minimiser**
3. **Compenser**

La dernière étape de la séquence d'atténuation est la compensation. Celle-ci doit être utilisée en dernier recours dans les cas où il y a toujours perte d'habitat après l'application des deux premières étapes de la séquence d'atténuation. Le MFFP soutient trois approches de compensation : l'habitat de remplacement, l'ensemencement de plans d'eau et la compensation financière. Pour une perte permanente d'habitat faunique, la compensation par habitat de remplacement est le mode de compensation à privilégier. Toutefois, si un analyste du MFFP juge qu'aucun projet d'habitat de remplacement ne convient pour compenser la perte d'habitat subie, il peut alors, en dernier recours, demander à l'initiateur de verser une compensation financière.

Pour une perte permanente d'habitat faunique, le montant d'une compensation financière doit être estimé à l'aide de l'outil de calcul du MFFP.

Outil de calcul de la compensation financière

Le MFFP a élaboré un outil pour estimer la compensation financière à demander lors d'une perte permanente d'habitat faunique. Cet outil a pour but de calculer, de façon standardisée, le montant approprié que doit verser un initiateur afin de compenser la perte d'habitat causée par son projet. L'outil est basé sur le principe du coût de remplacement, qui correspond au montant nécessaire pour remplacer un actif.

L'outil de calcul de la compensation financière comporte dix variables, soit la superficie, le coût des travaux d'aménagement, la valeur de la terre, les économies d'échelle, les coûts administratifs, les coûts de suivi, les coûts d'acquisition des connaissances, l'incertitude, la valeur de l'habitat et la valeur des espèces.

¹ Ministère des forêts, de la faune et des parcs (2015). *Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques* (4^e édition), Direction générale de la valorisation du patrimoine naturel, 41 p.

Calcul de la compensation financière

Un fichier Microsoft Excel permet de calculer le montant de la compensation financière lors d'une perte permanente d'habitat faunique. Le tableau 1 présente une copie de la grille de calcul qui se trouve dans ce fichier. Une description des variables est présentée à l'annexe 1. De plus, les annexes 2 à 4 présentent des détails relatifs au calcul.

Tableau 1 : Copie de la grille de calcul permettant d'estimer le montant de la compensation financière lors d'une perte permanente d'habitat faunique

Variables	Habitat faunique	Unités
Coût des travaux d'aménagement		\$/m ²
Valeur de la terre		\$/m ²
Économies d'échelle		
Coûts administratifs		
Coûts de suivi		
Coûts d'acquisition de connaissances		
Superficie		m ²
Incertitude		
Valeur de l'habitat		
Valeur des espèces		
Montant de la compensation financière		\$

Annexe 1

Description des variables de l'outil de calcul

Voici une brève description des dix variables de l'outil de calcul de la compensation financière.

1. Superficie

Cette variable correspond à la superficie de l'habitat perdu en mètres carrés (m²).

2. Valeur de la terre

La valeur de la terre correspond à l'évaluation municipale du terrain sur lequel se trouve la perte d'habitat. Cette valeur peut être traduite par un taux par unité de surface, c'est-à-dire en dollars par mètre carré (\$/m²).

3. Valeur de l'habitat

La valeur de l'habitat faunique perdu correspond à une appréciation de sa rareté et de sa qualité. La rareté de l'habitat se rapporte à la présence, plus ou moins répétée, de celui-ci à l'échelle régionale. La qualité de l'habitat permet, quant à elle, de déterminer si une espèce animale donnée peut trouver dans ce milieu un abri ainsi que les éléments nécessaires à la satisfaction de l'ensemble de ses besoins fondamentaux, dont l'alimentation et la reproduction. L'annexe 2 présente le détail du calcul.

4. Valeur des espèces

La valeur des espèces² vivant dans l'habitat perdu correspond à une évaluation de leur importance relative par rapport à celle d'autres espèces. La valeur des espèces est mesurée à l'aide des trois critères suivants :

- Le statut de protection au Québec;
- Les utilisations des espèces;
- L'importance des espèces pour la biodiversité.

L'annexe 3 présente le détail du calcul.

5. Coût des travaux d'aménagement

Le coût des travaux d'aménagement représente ce qu'il en coûterait pour reproduire un habitat équivalent à celui qui a été perdu. Il s'agit donc d'évaluer le coût d'un projet de remplacement d'habitat. Pour estimer celui-ci, il est important de prendre en considération le coût des travaux eux-mêmes, mais également le temps de planification, les honoraires des divers acteurs associés au projet (firme externe, employés responsables de suivre les travaux, etc.), l'achat de matériaux (plantes, roches, etc.) ainsi que le coût pour des imprévus éventuels pouvant survenir durant l'exécution des travaux. Cette valeur s'exprime en dollars par mètre carré (\$/m²).

² Il peut également s'agir d'une sous-espèce, d'une population ou d'un écotype significatif, par exemple, le caribou de la Gaspésie (caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie [*Rangifer tarandus caribou*]), le faucon pèlerin *anatum* (*Falco peregrinus anatum*) ou le grèbe esclavon – population des îles de la Madeleine (*Podiceps auritus*).

6. Économies d'échelle

L'économie d'échelle est une mesure des économies que l'on réalise lorsqu'on effectue des travaux à grande échelle. Cette variable permet d'inclure dans le calcul de la compensation financière un facteur diminutif qui prend en compte les économies qui sont générées dans l'exécution de projets d'envergure, notamment pour l'acquisition des matériaux et des équipements, les déplacements ou les locations ainsi que les frais de conception et de gestion.

7. Coûts administratifs

Les coûts administratifs représentent les frais assumés pour assurer l'administration habituelle d'un projet et les liens fonctionnels entre le Ministère et l'initiateur.

8. Coûts de suivi

Les coûts de suivi représentent les sommes nécessaires pour assurer le suivi d'un projet et incluent, notamment, le temps de professionnels, le matériel de recherche et les mesures correctrices.

9. Coûts d'acquisition de connaissances

Les coûts d'acquisition de connaissances se rapportent à l'ensemble des initiatives, des méthodes de recherche et des techniques élaborées qui permettent d'acquérir des connaissances et des savoir-faire liés, notamment, aux espèces fauniques et à leurs habitats.

10. Incertitude

L'incertitude permet de tenir compte de la capacité d'un projet de remplacement d'habitat d'atteindre son objectif environnemental. À cet effet, il se peut qu'un milieu construit ne remplisse pas les mêmes fonctions écologiques qu'un milieu naturel ou qu'il soit moins durable. L'incertitude est évaluée à l'aide des trois critères suivants :

- La faisabilité du projet de remplacement de l'habitat perdu;
- La probabilité de réussite du projet de remplacement de l'habitat perdu;
- Le temps requis pour assurer la fonctionnalité de l'habitat de remplacement.

L'annexe 4 présente le détail du calcul.

Annexe 2

Évaluation de la valeur de l'habitat

Afin de déterminer la valeur de l'habitat perdu, il s'agit d'évaluer sa rareté et sa qualité et de remplir le tableau 2.

Évaluation de la rareté de l'habitat

- Déterminez s'il s'agit d'un milieu rare ou abondant dans la région.

Évaluation de la qualité de l'habitat

- Évaluez la qualité de l'habitat selon une échelle de 1 à 5 (1 étant la meilleure qualité et 5 la moins bonne).

Tableau 2 : Détermination de la valeur de l'habitat

Qualité de l'habitat perdu	Milieu rare	Milieu abondant
Qualité 1 (+)	1	0,8
Qualité 2	0,8	0,6
Qualité 3	0,6	0,4
Qualité 4	0,4	0,2
Qualité 5 (-)	0,2	0

Annexe 3

Évaluation de la valeur des espèces

Afin d'attribuer une valeur aux espèces vivant dans l'habitat perdu, les tableaux 3 à 5 doivent être remplis.

Tableau 3 : Statut de protection au Québec

Est-ce que les espèces vivant dans l'habitat ont un statut légal de protection? Vous pouvez vérifier dans la Liste des espèces désignées comme menacées ou vulnérables au Québec³. S'il y a présence de plus d'une espèce ayant un statut de protection, tenez compte de la plus contraignante pour répondre à cette question.

Statut de protection au Québec	Valeur
Aucun	0
Susceptible d'être désignée comme menacée ou vulnérable	2
Vulnérable	4
Menacée	6

Tableau 4 : Nombre d'utilisations des espèces

Quelles sont les utilisations des espèces? Attribuez une valeur selon le nombre d'utilisations possibles parmi les suivantes : a) observation/éducation; b) utilisation par les communautés autochtones; c) chasse et pêche. Si plusieurs espèces sont sur le site, additionnez les utilisations (maximum de trois points).

Nombre d'utilisations des espèces	Valeur
Aucune de ces 3 utilisations	0
1 des 3 utilisations	1
2 des 3 utilisations	2
3 des 3 utilisations	3

Tableau 5 : Importance des espèces pour la biodiversité

À quelle échelle les espèces vivant dans l'habitat perdu représentent-elles une composante unique et irremplaçable de la biodiversité du milieu?

Importance des espèces pour la biodiversité	Valeur
Espèce commune	0
Composante unique de la biodiversité régionale	1
Composante unique de la biodiversité provinciale ou nationale	2
Composante unique de la biodiversité mondiale	3

Total des tableaux 3 à 5 (sur 12 points) : [indiquez le total]

³ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : <http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>.

Annexe 4

Évaluation de l'incertitude liée à un projet

Afin de déterminer l'incertitude liée au projet de remplacement d'habitat, les tableaux 6 à 8 doivent être remplis.

Tableau 6 : Faisabilité du projet

Quelle est la faisabilité du projet de remplacement d'habitat?

Faisabilité du projet	Valeur
Très facile à réaliser	0
Réalisable, mais avec une certaine difficulté	1
Très difficile à réaliser	2

Tableau 7 : Probabilité de réussite du projet

Quelle est la probabilité de réussite du projet de remplacement d'habitat, c'est-à-dire qu'il assure les mêmes fonctions que l'habitat perdu?

Probabilité de réussite du projet	Valeur
Très probable	0
Probable, mais avec une certaine incertitude	1
Réussite très incertaine	2

Tableau 8 : Temps requis

Quel est le temps requis pour assurer la fonctionnalité de l'habitat de remplacement?

Temps requis	Valeur
Court terme (0-10 ans)	0
Moyen terme (10-20 ans)	1
Long terme (+ de 20 ans)	2

Total des tableaux 6 à 8 (sur 6 points) : [indiquez le total]

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 

